

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, lundi 1er février 2021 à huis clos par vidéo conférence Teams sous la présidence du maire M. Denis Dion. Dû à des problèmes techniques, M. Denis Dion termine la rencontre par conférence téléphonique.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents :

M. Claude Gagnon, conseiller poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste #3
M. Kenneth Cameron, conseiller #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

21-3435

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 7.1. Mention spéciale – Mme Hélène Lescault
 - 7.2. Résolution – Reddition de compte MTQ (ERL)
 - 7.3. Résolution – Renouvellement adhésion ADMQ
 - 7.4. Résolution – Procédure nouveaux arrivants
 - 7.5. Résolution – FRR Volet 4
 - 7.6. Résolution – Accès Wifi pour projet tablette électronique CAB
 - 7.7. Résolution – Politique de capitalisation des immobilisations
 - 7.8. Résolution – Service d'inspection des extincteurs des citoyens
 - 7.9. Résolution – Partenariat SAE La Patrie
 - 7.10. Résolution – Transport de personnes HSF – retenue cotisation annuelle
 - 7.11. Résolution – Appui projet RurAltérité
 - 7.12. Résolution – Ajustement des heures de travail de la direction générale
 - 7.13. Résolution – Achat 4 lampes de poche service incendie Chartierville
 - 7.14. Résolution – Autorisation pour lettre au Club Quad Mont-Mégantic - problématique VTT sur chemin Verchères
 - 7.15. Résolution – Désinscription taxes TPS/TVQ
 - 7.16. Résolution – Formation - La planification stratégique
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal :

21-3436

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021.

4. Adoption des revenus & dépenses :

21-3437

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, pour un total des dépenses d'une somme de 91 004,11 \$ et un total des revenus d'une somme 23 595,64 \$.

5. Rapport du Maire :

M. Denis Dion annonce que les modalités du Rond Région et Ruralité volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, se concrétisent, ceux-ci sont présentés au contrat que le que la municipalité doit signer conjointement avec les cinq autres municipalités et ville dévitalisées ainsi que le Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

M. Dion informe que la municipalité de Saint-Isidore de Clifton a demandé à la municipalité de Chartierville de créer un partenariat pour un projet de patrouille verte. La patrouille verte consiste à sensibiliser les citoyens à faire une meilleure gestion de leurs déchets (ordures ménagères, collecte sélec-

tive, composte, etc.). Les fonctionnements du partenariat seront précisés ultérieurement.

M. Dion informe d'un futur projet potentiel de sentiers pédestre au bout du rang Brise Culotte. Celui-ci sera évalué par le comité de développement de Chartierville.

6. Rapport des comités ad hoc :

Mme Nathalie Guesneau informe qu'il sera possible de consulter les projets d'ordre du jour des séances du Conseil sur le site web de la municipalité et que les questions des citoyens pourront être maintenant acheminés à la directrice au plus tard à 16h le jour même des séances du Conseil.

Mme Guesneau informe qu'à l'avenir une lettre de la part du Conseil municipal sera envoyée aux nouveaux arrivants en plus des autres documents d'accueil et que le bottin des commerces et entreprises sera mis à jour prochainement.

Mme Guesneau informe qu'elle et le conseiller M. Kenneth Cameron suivront une formation sur la planification stratégique.

Mme Guesneau souligne les efforts de Mme Hélène Lescault pour son soutien à la famille récemment sinistrée de Chartierville.

M. Claude Sévigny donne de l'information concernant la journée relâche prévue début mars et qu'il souhaite revoir le concept dû à la pandémie de la maladie COVID-19. Celui-ci mentionne le lancement du rallye hivernal organisé par la MRC du Haut-Saint-François en lien avec la campagne Ose de Haut. L'affiche pour Chartierville se trouve au sentier de la mine d'or et pour plus d'information, visitez la page Facebook de la municipalité.

M. Sévigny mentionne que la Contrée du Massif Mégantic a déposé son avis d'intention pour un projet de 140 000,00 \$ afin d'employer une personne ressource et faire la promotion touristique ainsi que des entreprises de la région.

M. Sévigny invite la population à faire partie du comité de développement de Chartierville et de signifier votre intérêt au bureau municipal. Des rencontres par vidéo conférence pourront se faire sous peu.

M. Claude Gagnon indique qu'il est toujours dans l'attente de nouvelles pour le projet de la tour d'observation.

M. Kenneth Cameron explique que le dossier sur la sécurité civile suit son cours et une rencontre est prévue jeudi pour débiter le plan de sécurité civile.

M. Cameron évoque qu'il n'est pas trop tôt pour penser au déroulement des festivités et de la logistique du 152^e anniversaire de la municipalité de Chartierville (célébration de la première messe).

M. Cameron explique qu'il a assisté à sa première rencontre en tant que délégué de la municipalité pour le comité Municipalité Ami des Aînés (MADA). Celui-ci résume les échanges de la rencontre et qui en somme, fut très intéressante à plusieurs niveaux.

7. Informations, correspondances et demandes diverses :

7.1. Mention spéciale – Mme Hélène Lescault

Le Conseil municipal souhaite souligner le soutien et la contribution extraordinaires de madame Hélène Lescault, propriétaire du Dépanneur Lescault de Chartierville, à la famille sinistrée du 10^e Rang suite à l'incendie qui a totalement détruit leur résidence dans la nuit du 13 au 14 janvier 2021. Dès le lendemain, madame Lescault a lancé un appel aux citoyens sur son Facebook et a recueilli des dons en argent et des vêtements, ainsi que des repas préparés. Elle a aussi soutenu la famille sinistrée dans ses diverses démarches. Le Conseil municipal est très fier de l'implication toute particulière de cette entrepreneure et de la générosité de ses citoyens.

7.2. Résolution – Reddition de compte MTQ (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 127 629,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Chartierville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité in-

combe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-3439

7.3. Résolution – Renouvellement adhésion ADMQ

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny de renouveler l'adhésion de la directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Pamela Blais, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-3440

7.4. Résolution – Procédure nouveaux arrivants

Attendu que le Conseil municipal de Chartierville souhaite maintenir un service d'accueil pour les nouveaux arrivants;

Attendu que l'information sur les transactions immobilières transitent directement par le bureau municipal;

Attendu que pour l'instant aucun comité n'est mis sur pied pour le service d'accueil des nouveaux arrivants;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Kenneth Cameron

Que le Conseil municipal donne le mandat à la direction générale de fournir aux nouveaux propriétaires une lettre de bienvenue, un guide présentant la municipalité ainsi qu'un bottin des commerces, entrepreneurs, artisans et site d'hébergement sur le territoire de la municipalité;

Que lorsqu'un comité sera mis sur pied pour l'accueil des nouveaux arrivants, le mandat de la direction générale se limitera à fournir les coordonnées publics des nouveaux propriétaires aux responsables du comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-3941

7.5. Résolution – FRR Volet 4

CONSIDÉRANT Le projet de loi n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que le partenariat 2020-2024 prévoit un volet qui offre la possibilité de conclure une entente de vitalisation qui permettra à la MRC de bonifier ses interventions au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation;

CONSIDÉRANT que ce volet est doté d'une enveloppe annuelle de 295 943 \$ totalisant 1 479 715 \$ pour la période 2020-2024;

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir un premier versement, la MRC doit conclure une entente de vitalisation avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à laquelle seront également signataire la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, la municipalité de Chartierville, la municipalité de La Patrie, la municipalité du Canton de Hampden, la ville de Scotstown et la municipalité de Weedon (municipalités ayant un indice de vitalité économique au 5eme rang quintile);

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite signifier au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation son intérêt à conclure cette entente de vitalisation;

CONSIDÉRANT que la ville et les municipalités mentionnées ci-dessus sont favorables à la conclusion de cette entente de vitalisation;

CONSIDÉRANT qu'un comité de vitalisation sera formé dans un délai d'au maximum 60 jours suivant la signature de l'entente de vitalisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chartierville doit désigner ses représentants au comité de vitalisation;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau que

La municipalité de Chartierville confirme son intérêt au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à conclure une entente vitalisation et autorise le maire à signer l'entente et tout autre document à cet égard avec le MAMH et la ville et les municipalités visées.

La municipalité de Chartierville désigne le maire M. Denis Dion et la directrice générale Mme Pamela Blais pour la représenter au sein du comité de vitalisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-3442

7.6. *Résolution – Accès Wifi pour projet tablette électronique CAB*

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'accorder l'accès au centre communautaire de Chartierville à l'organisme Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François, ainsi qu'aux participants pour le projet d'initiation au tablette électronique pour les personnes âgées de Chartierville. Les normes sanitaires de la santé publique en lien avec la COVID-19 devront être respectées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-3443

7.7. *Résolution – Politique de capitalisation des immobilisations*

Attendu que cette politique est un cadre de référence servant à orienter la municipalité de Chartierville dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis et ayant une incidence significative sur les résultats de ses activités.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller M. Claude Sévigny
Appuyé par le conseiller Mme Nathalie Guesneau

Que la municipalité de Chartierville adopte une politique d'immobilisation et d'amortissement comme suit :

Politique d'immobilisation et d'amortissement

1. Objectif :

La politique d'immobilisation et d'amortissement est un cadre de référence servant à orienter la municipalité de Chartierville dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la municipalité de Chartierville et ayant une incidence significative sur la situation et les résultats de ses activités.

2. Définitions :

Immobilisation : Éléments d'actif corporels et incorporels identifiables satisfaisant à tous les critères suivants :

- destinés soit à être utilisés pour :
- la production de biens, ou pour la prestation de services, ou pour l'administration de l'organisme ou soit ;
- à être donnés en location à des tiers, ou à servir au développement, ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations;
- acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisation corporelle: Bien qui a une existence à la fois tangible et physique.

Immobilisation incorporelle: Bien qui n'a pas d'existence physique, par exemple les droits d'auteur, les franchises, les licences, les brevets, les logiciels, les listes d'abonnés et les marques de commerce.

Coût : Montant de la contrepartie donnée pour acquérir, construire, développer ou mettre en valeur, ou améliorer une immobilisation. Il englobe tous les frais directement rattachés, y compris les frais engagés pour amener l'immobilisation à l'endroit ou dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue.

Le coût comprend le prix d'achat et les autres frais d'acquisition tels que :

- Taxes nettes (TPS & TVQ)
- Frais de courtage, droits de douane et de frais de change étranger
- Permis et licences
- Frais d'installation, y compris les frais de conception et les honoraires des architectes, des ingénieurs et autres professionnels
- Frais d'arpentage, frais juridiques et légaux
- Frais d'assainissement, d'aménagement et d'excavation d'un terrain
- Frais de transport et d'assurance pour le transport
- Frais d'essai et de réparation
- Frais financiers applicables uniquement sur l'emprunt temporaire contracté avant l'acceptation provisoire des travaux, et
- Autres frais accessoires de même nature.

On doit exclure les frais généraux d'administration. Cependant, les dépenses suivantes peuvent être considérées admissibles :

- les frais techniques directement reliés à la confection de plans et devis et à la surveillance des travaux,
- les salaires payés aux employés affectés directement à l'exécution des travaux,

- les frais d'utilisation de la machinerie (excluant l'amortissement) directement affectés à l'exécution des travaux, et
- les matériaux en inventaire utilisés.

Ces immobilisations sont comptabilisées au fur et à mesure que les dépenses sont encourues.

Amélioration: Dépense faite en vue de prolonger la durée de vie utile d'une immobilisation, ou d'en accroître sa capacité de production, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation pour maintenir le potentiel d'utilisation. Ces modifications doivent être de nature durable et apporter des avantages à l'organisme sur plusieurs périodes.

Améliorations locatives: Toutes modifications apportées et défrayées par l'organisme aux immobilisations détenues en vertu de contrats de location et qui sont de nature durable et apportant un avantage à l'organisme sur plusieurs périodes.

Biens immeubles destinés à la location: Biens qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités, mais plutôt principalement destinés à être loués à des tiers en vue de générer des bénéfices. Ils comprennent les immeubles dont la mise en valeur est en cours ou achevée et destinés à la location.

Biens acquis par contrat de location-acquisition: Le contrat de location-acquisition est un bail par lequel pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'organisme. L'actif financé par contrat de location-acquisition sera capitalisable dans les cas suivants :

- les avantages et les risques rattachés à la propriété sont, selon les termes du bail, transférés à l'organisme,
- le contrat prévoit le transfert de la propriété à l'organisme à l'expiration du bail,
- le bail contient une clause d'option d'achat.

Bien capitalisable: Bien ou groupe de biens faisant partie d'un immeuble dont les coûts excèdent ceux spécifiés à la grille en annexe no 1. La grille des immobilisations par catégorie établit la durée de vie utile pour le calcul de l'amortissement. Ces biens sont comptabilisés au coût brut et sont présentés au bilan à la valeur amortie.

Durée de vie utile: Période estimative totale, débutant à la date légale d'acquisition ou à la date de réception du bien, et durant laquelle l'immobilisation ou l'une de ses composantes sont susceptibles de rendre des services à l'organisme.

Les immobilisations, sauf les terrains, ont une durée de vie limitée qui correspond normalement à la plus courte des durées physique, technologique, commerciale et juridique.

Une révision de la vie utile est nécessaire lorsque :

- . L'immobilisation ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services soit une mise hors service ou par des dommages matériels.
- . La valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable soit par un changement technologique important.
- . La constante d'une baisse de valeur est permanente. Quelles que soient les circonstances, aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Amortissement: Charge imputée aux résultats pour rendre compte du fait que la durée de vie est limitée et pour répartir le montant que représente le coût de l'immobilisation (moins sa valeur de récupération ou sa valeur résiduelle) sur les exercices au cours desquels est consommé le potentiel de service de l'immobilisation.

Durée de remboursement: Nombre d'années pendant lequel un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée en rapport avec une dépense en immobilisation. Une dépense d'immobilisation est remboursable sur une période n'excédant jamais la vie utile du bien, mais peut être remboursée sur une période plus courte en fonction des objectifs de gestion financière et des coûts éventuels d'entretien et de réparations.

Mode de financement: Mode utilisé pour permettre de financer la dépense encourue soit par emprunt par obligations, billet, ou autres titres, fonds de roulement ou autres fonds, budget annuel des activités financières ou à même une subvention spécifique.

3. Principes généraux

Un actif est capitalisé dans les cas suivants :

- Il respecte les définitions décrites à l'article 2, et
- Le coût relié à cet actif ou à ce programme d'actif est égal ou supérieur au seuil de capitalisation suivant identifié par catégorie d'actif

Infrastructures	5 000 \$
Bâtiments	tous
Véhicules	tous
Ameublement et équipement de bureau	500 \$
Machinerie, outillage et équipement	500 \$
Terrains	tous
Autres	500 \$

Un actif ou un regroupement d'actifs représentant des déboursés inférieurs au seuil de capitalisation prévu précédemment ainsi que les dépenses d'entretien ou de réparation sont considérés comme dépenses d'opération et ne sont pas capitalisés.

Le coût des actifs sera amorti sur la durée de vie utile et non selon la durée de remboursement du mode de financement. Ce coût sera porté aux dépenses du budget annuel des activités financières dans le service concerné.

Les actifs reçus à titre gratuit seront comptabilisés à leur juste valeur lors du don.

La méthode d'amortissement est linéaire.

4. Modalités d'application

La politique d'immobilisation et d'amortissement fait l'objet d'une recommandation du secrétaire-trésorier et d'une approbation par le conseil soit par résolution ou par règlement. La politique peut être intégrée dans la politique d'achat de l'organisme.

Les personnes responsables devront aviser le service des finances de toute information concernant les immobilisations telle que :

- L'acquisition, la modification, l'échange et la vente d'une immobilisation
- La mise hors service (destruction, perte, abandon) d'une immobilisation
- La désuétude d'une immobilisation
- Les dommages matériels des immobilisations
- La réception à titre gratuit d'une immobilisation
- Le coût engagé pour les améliorations et la révision de la vie utile.

5. Entrée en vigueur

La présente politique d'immobilisation et d'amortissement adopté par résolution no 21-3443 et prend effet et cause.

ANNEXE 1

Catégorie maximale	Description générale	durée de vie utile
Infrastructures	Hygiène du milieu :	
	- usines et bassins d'épuration	40 ans
	- conduites d'égouts	40 ans
	- conduites d'aqueduc	40 ans
	- purification et traitement de l'eau	40 ans
	- dépotoirs et incinérateurs	40 ans
	Transport :	
	- chemin, trottoir, rue et route	40 ans
	- pont, tunnel, viaduc	40 ans
	- surfacage d'origine ou resurfacage majeur	15 ans
	- système d'éclairage des rues	20 ans
	Réseau d'électricité	40 ans
	Aménagement de parcs publics et terrains de stationnement	20 ans
	Autres infrastructures	40 ans
Bâtiments	Édifices administratifs, communautaire et récréatifs	40 ans
	Atelier, garage et entrepôt	40 ans
	Améliorations locatives	15 ans
	Autres	30 ans

	Véhicules Automobiles	10 ans
	Véhicules lourds	20 ans
	Autres véhicules moteurs	10 ans
Ameublement et équipement de bureau		
	Équipement informatique	5 ans
	Équipement téléphonique	10 ans
	Ameublement équipement de bureau	10 ans
	Autres	10 ans
Machinerie, outillage et équipement		
	Machinerie lourde	20 ans
Unité mobile		20 ans
<hr/> <u>Autres 10 ans</u> <hr/>		
Terrains		non amorti
Autres	Œuvres d'art et trésors historiques	1 an
	Autres	S. O.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-3444

7.8. Résolution – Service d'inspection des extincteurs des citoyens

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par Mme Vanessa Faucher de consentir à la demande du Service Incendie pour le service d'inspection des extincteurs des citoyens;

Que les citoyens voulant se prévaloir du service devront apporter leurs extincteurs clairement identifiés au bureau municipal selon les modalités prescrites au bulletin municipal;

Que les citoyens voulant se prévaloir du service devront payer à la municipalité les frais fixés par Service d'extincteurs Sherbrooke pour les services rendus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-3445

7.9. Résolution – Partenariat SAE La Patrie

Considérant l'ampleur de la tâche afin de mettre sur pied un tout nouveau Service d'Animation Estivale à Chartierville;

Considérant la difficulté à trouver des animateurs pour les postes dans les Service d'Animation Estivale;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny

Que la municipalité de Chartierville accepte de venir en aide financièrement au Service d'Animation Estivale de la municipalité de La Patrie, en défrayant les coûts, à proportion égale, rattachés à l'inscription des enfants habitant à Chartierville pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-3446

7.10. Résolution – Transport de personnes HSF – retenue cotisation annuelle

Considérant que la municipalité de Chartierville paie ses cotisations annuelles pour le Transport de personnes HSF depuis 2013;

Considérant qu'à plusieurs reprises des conseillers municipaux de la municipalité de Chartierville ont fait des demandes de statistique à Transport de personnes HSF pour les transports à Chartierville, mais sans réponse de leur part;

Considérant qu'un ancien conseiller a déjà fait partie du comité stratégique où il avait remarqué d'importantes lacunes dans la gestion des rencontres;

Considérant la nomination de la conseillère Mme Nathalie Guesneau au sein du comité stratégique de Transport de personne HSF en 2020, mais toujours sans nouvelle de ce comité, ni de ses correspondances par courriel;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny

Que la municipalité de Chartierville retiendra la facture pour la cotisation annuelle d'un montant de 3 427,00 \$ tant que les demandes de statistique pour les transports à Chartierville ne seront fournies par Transport de personnes HSF au Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21-3447** 7.11. *Résolution – Appui projet RurAltérité*
Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'appuyer le projet RurAltérité, mobilisation et connaissance des moyens d'intervention en lutte au racisme en contexte rural de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21-3448** 7.12. *Résolution – Ajustement des heures de travail de la direction générale*
Attendu que le secrétaire réceptionniste a quitté ces fonctions en décembre dernier;

Attendu que la période du mois de janvier et février présente une surcharge de travail dû, entres autres, à la visite des comptables pour compléter les états financiers, la confection et l'envoi des comptes de taxes ainsi que la confection des T4 et Relevé 1;

Attendu qu'il serait très difficile pour la direction générale de former un nouvel employé en plus d'effectuer les surcharges de travail qu'elle doit accomplir à cette période de l'année;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau

Que le Conseil municipal propose à la direction générale de compléter les tâches seules et ne pas ouvrir et afficher le poste de secrétaire réceptionniste pour l'instant;

Que le Conseil accepte d'ajuster les heures de travail de la directrice générale à une moyenne de 35 heures semaine, représentant environ la somme des heures de travail normales et la direction et du secrétaire réceptionniste et ce pour la durée où la direction effectue les tâches seule;

Que les heures d'ouverture du bureau municipal demeurent les mêmes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21-3449** 7.13. *Résolution – Achat 4 lampes de poche service incendie Chartierville*
Il est proposé par M. Kenneth Cameron appuyé par Mme Vanessa Faucher d'accepter la proposition du chef pompier du Service de Sécurité Incendie de Chartierville pour l'achat de deux lampes de poche Survivor LED avec chargeur ainsi que deux autres lampes de poche Survivor LED sans chargeur selon la soumission SOUM054217 de L'Arsenal pour un montant de 590,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21-3450** 7.14. *Résolution – Autorisation pour lettre au Club Quad Mont-Mégantic - problématique VTT sur chemin Verchères*
Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale d'acheminer une lettre au Club Quad Mont-Mégantic afin de demander, entre autres, leur collaboration pour sensibiliser leurs membres sur les règles en vigueur et d'ajuster leur calendrier pour l'envoi des demandes de droits de passage et ce afin de donner suite aux problématiques vécues par certains citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21-3451** 7.15. *Résolution – Désinscription taxes TPS/TVQ*
Attendu que la municipalité est inscrite aux fichiers des taxes et services, de la taxe de vente harmonisée et de la taxe de vente du Québec;

Attendu que la municipalité n'enregistre pas des ventes de services pour plus de 35 000,00 \$ par année;

Attendu que les comptables de la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. nous propose de désinscrire la municipalité afin de ne plus taxer les services de vente par la municipalité;

Attendu que la municipalité conservera ses droits de réclamer la TPS à 100 % et la TVQ à 50 % sur ses achats;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny

Que la municipalité de Chartierville autorise la direction générale à compléter le formulaire Demande d'annulation ou de modification de l'inscription afin de désinscrire la municipalité à titre d'inscrite aux fichiers des taxes et services, de la taxe de vente harmonisée et de la taxe de vente du Québec.

Que la municipalité est consciente qu'elle ne pourra procéder à la désinscription qu'une seule fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.16. *Résolution – Formation - La planification stratégique*

21-3452

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière d'autoriser l'inscription de Mme Nathalie Guesneau et M. Kenneth Cameron à la formation La planification stratégique offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités au coût membre de 255,00 \$ chacun, taxes en sus.

8. Période de questions :

Voici les questions soumises à la direction générale dans les délais prescrits :

- Serait-il possible de soumettre à l'avance l'ordre du jour des séances aux citoyens?
- Suite à la résolution du droit de passage des VTT j'apprécierai un suivi suites aux propos de M. Kenneth Cameron?
- Le conseil municipal a-t-il l'intention de mettre fin à l'existence du comité citoyen de développement de Chartierville?
- Si la réponse à la 1^{ère} question est non, quel rôle le conseil municipal veut-il donner à ce comité de citoyens.
- Toujours en cas de maintien du comité, les citoyens intéressés seront-ils invités par un appel général à en faire partie?
- Le conseil municipal a-t-il l'intention de modifier le plan stratégique adopté en 2014-2015, et si oui demandera-t-il au comité de se pencher sur cette question?
- Nous avons beaucoup de demandes de skieurs qui souhaiteraient contribuer financièrement. Est-ce que la municipalité a une façon d'accepter de l'argent via le web?
- Pourriez-vous nous dire combien coûterait le déneigement de ce chemin. On a environ 5000\$/km, est-ce que ça ressemble à ça?
- Combien faudrait-il prévoir de financement afin de doubler le stationnement?
- Est-ce que vous pensez que les pancartes bleues sont encore disponibles pour indiquer le site sur les routes?

Le maire répond à plusieurs questions. Certaines d'entre elles seront répondues dans un délai raisonnable, suite à la séance du Conseil.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

10. Levée de la séance :

21-3453

La séance est levée à 20 h 37 par M. Claude Gagnon sous la résolution 21-3453.

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et secrétaire trésorière